

Pierre Premier Gestion

MANUFACTURE IMMOBILIÈRE

ATTESTATION – SITUATION AU REGARD DE L'IFI 2026

Madame, Monsieur,

La base imposable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) inclut les titres de fonds et autres entités investis dans des actifs immobiliers, à hauteur de la fraction de leur valeur représentative de biens et droits immobiliers.

Concernant votre investissement en référence, et dans l'hypothèse où vous seriez assujetti à cet impôt, la quote-part immobilière à déclarer, par part ou action détenue de la *SPPICAV BK OPCI* immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 820 125 839 et dont la société de gestion est la société Pierre 1^{er} Gestion, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 813 903 390, dont le siège social est Tour Maine Montparnasse – 33 Avenue du Maine à Paris (75015), s'élève à :

	Entité concernée	BK OPCI
1	Valeur liquidative de la part A au 1 ^{er} janvier 2026	283,69 €
2	Valeur liquidative de la part B au 1 ^{er} janvier 2026	28 906,42 €
3	Quote-part IFI des biens et droits immobiliers pour les résidents de France en %	65,39%
4	Valeur IFI par part / action A à déclarer par les résidents de France	185,51 €
5	Valeur IFI par part / action B à déclarer par les résidents de France	18 902,43 €

Avertissement

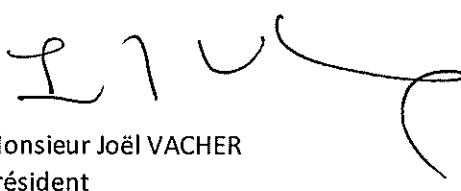
Les données présentées, et notamment le calcul de la quote-part IFI, reposent sur les comptes annuels 2025 de BK OPCI, non encore certifiés par le Commissaire aux Comptes. Elles sont donc communiquées à titre provisoire et susceptibles d'être modifiées après certification.

La Société de Gestion procédera, le cas échéant, à la mise à jour des informations définitives dès leur validation.

Je reste à votre disposition,

Fait à Paris,

Le 23 mars 2026,



Monsieur Joël VACHER
Président